



2021

## Formulaire d'adhésion de membre agréé non-résident 2021

Cotisation annuelle : 344,50 \$

### Les objectifs de DINB:

- Définir, maintenir et développer des normes de savoir et de compétences pour ses membres.
- Régir la pratique du design d'intérieur de manière à servir l'intérêt public; de mieux faire connaître le design d'intérieur de qualité professionnelle et son impact sur l'environnement humain.
- Militer pour une pratique et une formation en design d'intérieur de qualité au Nouveau-Brunswick et au Canada.
- Instaurer et appuyer l'élargissement des offres de formation continue et de perfectionnement professionnel pour ses membres.
- Appuyer et coopérer avec les Designers d'intérieur du Canada, ses associations alliées et ses membres.
- Définir, maintenir et développer des normes d'éthique professionnelle pour ses membres. (Voir la section 5 des Règlements administratifs/By-Laws)
- Faire avancer les objets tels qu'ils sont définis dans la Loi.

### Qualification des membres:

Pour devenir membre non-résident de DINB les candidats (es):

- ne doivent pas résider au Nouveau-Brunswick;
- doivent être diplômés (es) d'un programme d'étude en design d'intérieur, qui lorsque combiné à une expérience de travail en design d'intérieur rencontre les exigences d'admissibilité à l'examen NCIDQ (voir Annexe B) et doivent avoir réussi les examens NCIDQ;
- doivent être membre équivalent d'une autre association provinciale et être membre en règle de cette association;
- doivent avoir payé toutes les cotisations requises par l'Association et être approuvés par le Conseil pour une adhésion de membre non-résident.



### **Privilèges et restrictions des membres :**

Les responsabilités des membres agréés non-résidents incluent les privilèges et les restrictions suivantes :

Les membres non-résidents :

- sont des membres non-votants;
- ont la responsabilité d'aviser le registraire de tout changement relatif aux renseignements inscrits au registre des membres non-résidents DINB;
- peuvent utiliser le titre « Membre agréé non-résident DINBI »;
- doivent effectuer chaque année civile un nombre établi d'unités de formation continue (UFC/CEU) conformément aux exigences du Conseil de direction;
- doivent souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle pour le montant minimum requis par le Conseil, de temps à autre, et doivent en fournir la preuve lors de leur renouvellement d'adhésion annuel;
- doivent, en tout temps, se conformer au Code de déontologie;

2

### **Code de déontologie**

Ce code de déontologie sert non seulement de guide aux designers d'intérieur professionnels dans des relations d'affaires complexes, mais aussi d'assurance pour leurs clients. Tous les membres de l'Association s'engagent à se conformer à ce code de déontologie comme condition de leur adhésion.

Le code de déontologie de l'Association est composé de deux parties :

- « **Règles de conduite** » sont les normes d'éthique exécutoires de l'Association;
- « **Conduite éthique et responsabilité envers le public** » recommande un comportement au-delà du respect des Règles de conduite et est une recommandation philosophique en matière de conduite professionnelle des membres de Designers d'intérieur du Nouveau-Brunswick.

### **Règles de conduite**

- Un membre ne fera pas de déclarations trompeuses, fausses ou mensongères au sujet de ses qualifications professionnelles, de son expérience ou de ses réalisations.
- Un membre ne supplantera pas un collègue designer qui est déjà impliqué dans un projet et n'acceptera sciemment aucun projet professionnel sur lequel travaille un autre designer, sauf avec l'accord de l'autre designer, ou s'il est convaincu que l'entente initiale a été dûment résiliée.
- Un membre ne permettra pas l'utilisation de son nom associé à un design ou à un projet sur lequel il ou elle n'a pas directement participé.
- Un membre déclarera, par écrit, à son employeur ou à son client, préalablement à tout engagement comme praticien de Designers d'intérieur du Nouveau-Brunswick, tout intérêt financier qu'il ou elle pourrait avoir qui pourrait compromettre son impartialité dans la spécification des produits et services.



3

- Un membre devra spécifier la forme de rémunération qu'il recevra pour ses services de design à sa/son client(e).
- Un membre ne recevra aucune récompense financière ou autre en plus de sa forme de rémunération professionnelle.
- Un membre ne plagiera pas sciemment le design d'un autre designer.
- Un membre traitera ses collègues designers avec respect.
- Un membre ne divulguera aucun renseignement confidentiel transmis au client ou à l'employeur et ne communiquera aucune information concernant sa cliente ou son client, employeur ou organisation commerciale sans leur consentement préalable.
- Un membre, dans le cas d'un différend dans lequel il n'est pas directement impliqué au cours d'un projet, adoptera une position indépendante dans l'intérêt de l'équité pour les parties impliquées dans le différend.
- Un membre en concurrence avec d'autres designers tentera d'obtenir un engagement fondé uniquement sur ses connaissances et ses compétences tout en comprenant et en observant le plus haut niveau d'éthique professionnelle.
- Un avis de contravention à ces normes d'éthique doit être fait par écrit. Un membre qui contrevient à ce code de déontologie sera soumis à la décision du conseil de direction de l'association des Designers d'intérieur du Nouveau-Brunswick.

### **Conduite éthique et responsabilités envers le public**

Être un professionnel implique l'acceptation de responsabilités envers le public. Les Règles de conduite de l'Association sont les niveaux minimums de conduite acceptable et sont obligatoires et exécutoires.

Une conduite éthique requiert un engagement indéfectible à la conduite honorable, même au prix de gains personnels.

- Un membre donnera en tout temps le meilleur de lui-même en tant que professionnel pour être un membre digne de l'Association.
- Un membre exercera sa profession en offrant ses connaissances, ses compétences et sa compréhension pour résoudre des problèmes liés à l'environnement, aux personnes et aux lieux, aux individus, au public et aux autres professions.



- Un membre peut utiliser un espace publicitaire dans les médias pour faire la promotion de ses services professionnels pourvu qu'il s'insère dans le cadre du Code de déontologie et selon les conditions suivantes :
  - lorsqu'il annonce dans les médias, il ne doit pas mentionner de prix, ne doit pas s'attribuer le mérite pour une réalisation sur laquelle il n'est pas le seul à avoir travaillé, sans donner le crédit aux autres participants du projet;
  - en utilisant une affiche de projet temporaire sur les lieux de travail;
  - en envoyant une lettre ou un dépliant à un client potentiel;
  - en se servant d'un événement de lancement ou de fin de projet.

4

- Un membre stagiaire utilisera le titre « Designer d'intérieur stagiaire », « Stagiaire DINB » ou « Membre stagiaire DINB » sur ses cartes professionnelles et sa papeterie, ses affiches de projet temporaires, des plaques de bâtiments, des documents professionnels, des enseignes commerciales, des répertoires d'immeubles et autres panneaux d'identification professionnels.
- Un membre ne fera aucune discrimination à l'égard de partenaires d'affaires, d'employés ou de candidats du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.
- Un membre devrait se comporter de façon professionnelle de manière à inspirer la confiance et le respect de ses clients et du public.





**Dossier de scolarité** (veuillez commencer par le plus récent)

\*Chaque candidat doit joindre à sa demande d'adhésion, un relevé de notes officiel et sa certification dans un programme postsecondaire en design d'intérieur.

.....  
**1) Nom de l'établissement :**

.....  
*Programme:*

.....  
*Adresse :*

.....  
*Tél. :*

.....  
*Nombre d'années du programme*

.....  
*Date de début :*

.....  
*Date d'obtention du diplôme :*

.....  
*Accréditation CIDA : (encerclez) OUI / NON*

*Baccalauréat*

*Diplôme*

*Certificat*

*Autre .....*

.....  
**2) Nom de l'établissement :**

.....  
*Programme :*

.....  
*Adresse :*

.....  
*Tél. :*

.....  
*Nombre d'années du programme*

.....  
*Date de début :*

.....  
*Date d'obtention du diplôme :*

.....  
*Accréditation CIDA (encerclez): OUI / NON*

*Baccalauréat*

*Diplôme*

*Certificat*

*Autre .....*

.....  
**3) Nom de l'établissement :**

.....  
*Programme:*

.....  
*Adresse :*

.....  
*Tél. :*

.....  
*Nombre d'années du programme*

.....  
*Date de début :*

.....  
*Date d'obtention du diplôme:*

.....  
*Accréditation CIDA (encerclez): OUI / NON*

*Baccalauréat*

*Diplôme*

*Certificat*

*Autre.....*



### Examens/Certifications

\*Veuillez joindre les preuves de certification complétées et une liste séparée des autres examens complétés à votre demande d'adhésion.

NCIDQ  oui  non  en cours ..... Numéro de certificat : .....

Sections complétées:  IDFX .....  IDPX .....  PRAC .....  
Complétée Complétée Complétée

### Autres Examens:

.....  
Nom de l'organisation : Examen:

.....  
Nom de l'organisation : Examen :

.....  
Nom de l'organisation : Examen:

### Unités de formation continue :

\*Veuillez joindre votre relevé d'UFC/CEU en Design d'intérieur à votre demande d'adhésion.

Nombre de crédits IDCEC obtenus pour le cycle des rapports courant (2019-2021) : .....

Nombre de crédits non IDCEC obtenus pour le cycle des rapports courant (2019-2021) : .....

### Dossier d'expérience professionnelle (veuillez commencer par la plus récente)

.....  
1) Nom de l'entreprise : Adresse :

.....  
Tél. l: Courriel: Dates de début et de fin :

.....  
Poste : Superviseur :

.....  
2) Nom de l'entreprise : Adresse :

.....  
Tél. l: Courriel: Dates de début et de fin:

.....  
Poste : Superviseur :



.....  
**3) Nom de l'entreprise :**

.....  
Adresse :

.....  
Tél. :

.....  
courriel :

.....  
Dates de début et de fin :

.....  
Poste :

.....  
Superviseur :

### Références professionnelles

Veillez fournir trois (3) références

8

.....  
**Référence 1:** Nom

.....  
Entreprise:

.....  
Adresse d'affaires :

.....  
Ville :

.....  
Province :

.....  
Code postal :

.....  
Tél. Affaires :

.....  
Cell. :

.....  
Courriel :

.....  
Télec. :

.....  
Veillez décrire votre relation de travail avec cette personne : .....

.....  
**Référence 2:** Nom

.....  
Entreprise :

.....  
Adresse d'affaires :

.....  
Ville :

.....  
Province :

.....  
Code postal :

.....  
Tél. Affaires :

.....  
Cell. :

.....  
Courriel :

.....  
Télec. :

.....  
Veillez décrire votre relation de travail avec cette personne : .....

.....  
**Référence 3:** Nom

.....  
Entreprise :

.....  
Adresse d'affaires :

.....  
Ville :

.....  
Province :

.....  
Code postal :

.....  
Tél. Affaires :

.....  
Cell. :

.....  
Courriel :

.....  
Télec. :

.....  
Veillez décrire votre relation de travail avec cette personne : .....





### Renseignements supplémentaires

Êtes-vous membre d'une autre organisation ou association dans un domaine connexe?

Oui  Non

Le cas échéant, veuillez fournir les noms et une description de ces organisations ou associations :

1) Association	Statut de membre	Date
2) Association	Statut de membre	Date
3) Association	Statut de membre	Date

9

### Assurance responsabilité civile professionnelle

Les membres stagiaires, les membres agréés et les membres agréés non-résidents doivent souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'il est décrit dans les Privilèges et restrictions des membres. Si un candidat n'a pas d'assurance au moment de sa demande d'adhésion, son acceptation sera conditionnelle à la présentation d'une preuve d'assurance. Veuillez joindre une copie de votre certificat d'assurance.

**Couverture :**  couverture assurance entreprise  couverture assurance individuelle

Dans le cas d'une couverture d'assurance individuelle, veuillez fournir l'information suivante en plus de votre preuve d'assurance.

.....  
Nom de l'assureur : Numéro de police :

.....  
Période de couverture : Coordonnées de l'agent



Par la présente, je soussigné ou je soussignée, \_\_\_\_\_  
(inscrire votre nom) présente une demande d'adhésion en vue de devenir membre de l'association des Designers d'intérieur du Nouveau-Brunswick (DINB). Si vous acceptez ma candidature, je m'engage à respecter la Loi, les règlements administratifs et les règles de l'Association et accepte toutes décisions du conseil d'administration de l'Association. J'autorise DINB à faire la demande et à obtenir des renseignements sur ma scolarité, mes emplois actuels et passés, mon dossier de membre de toutes associations ainsi que toute autre information requise dans la demande d'adhésion à DINB.

10

J'autorise, par la présente, DINB et ses dirigeants, ses administrateurs, ses actionnaires, ses employés et ses mandataires (les parties désignées susmentionnées) à examiner ma demande d'adhésion et à déterminer mon admissibilité à devenir membre de DINB. J'autorise les parties désignées susmentionnées à communiquer avec les autorités fédérales et provinciales, mes employeurs et autres personnes susceptibles de confirmer les renseignements soumis dans ma demande d'adhésion à DINB.

J'accepte de coopérer pleinement et sans délai à tout examen de ma demande d'adhésion; y compris la remise de documents et de renseignements jugés nécessaires pour confirmer l'information fournie dans ma demande.

Je renonce par la présente à toute réclamation contre DINB découlant de ma demande d'adhésion et des renseignements personnels inscrits dans ma demande, comprenant sans s'y limiter les réclamations découlant de (i) toute divulgation d'information aux autorités fédérales et provinciales, aux organismes d'attribution des permis, aux employeurs et autres personnes et (ii) toute enquête ou tout examen de ma demande d'adhésion.

Signature : ..... Date : .....



Les demandes seront étudiées dans les 30 jours après la réception d'une demande complète comprenant le paiement des frais de dossier, les documents et les formulaires requis. Tout renseignement manquant ou document non soumis pourra entraîner des retards dans l'examen de la demande. Un candidat accepté recevra une lettre et une facture pour la cotisation annuelle de membre. Vous trouverez une liste des frais annuels sur le site web de DINB sous la rubrique Devenir membre. Vous deviendrez membre après la réception de votre paiement de cotisation et de votre preuve d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Si votre demande est approuvée, veuillez confirmer votre consentement à recevoir des messages électroniques de la part de DINB. Ces communications de DINB comprennent des notifications de réunion, de séminaires, d'activités sociales et autres événements et enjeux de l'association des Designers d'intérieur du Nouveau-Brunswick. En signant le formulaire de consentement, vous autorisez aussi DINB à publier votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre courriel dans la liste des membres sur le site web de l'Association.

- Oui, j'accepte de recevoir des messages électroniques en tant que membre de DINB.
- Non, ne m'envoyez pas de messages électroniques. (Notez que les notifications de réunions sont envoyées uniquement par courriel)

Frais d'ouverture de dossier (non remboursable) : 50 \$

Mode de paiement :  Comptant  Chèque  Virement (dépôt automatique à info@aridnb.ca)

Liste de contrôle :

- Frais d'ouverture de dossier 50 \$
- Certificat NCIDQ
- Relevés de notes
- Preuve d'assurance responsabilité civile
- Dossier de formation continue IDCEC
- Autres certifications d'associations provinciales

**Pour de plus amples renseignements :**

info@aridnb.ca  
1-506-459-3014

**Postez votre demande et votre paiement à :**

Attention : Comité des membres  
Designers d'intérieur du Nouveau-Brunswick  
C.P. 1541  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5G2



**Réservé à l'utilisation du comité des membres DINB:**

Membre:     approuvé     en attente     refusé

Signatures: 1..... Date: .....

2..... Date: .....

Remarques :

.....  
.....